



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-41

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille-vingt-six à 10h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE, et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Claude LEUMAIRE)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Mélanie BOULANGER
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Madame Blandine LEFEBVRE
- Monsieur Éric HERBERT
- Monsieur Jean-François MAYER
- Monsieur Jean-Marc VASSE

OBJET : MISSIONS OBLIGATOIRES – CONSEIL MEDICAL – FORMATION PLEINIÈRE - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION POUR LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS AU CDG – MODIFICATION DESIGNATION

Le Président indique que le décret n° 2022-350 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale fixe les conditions de fonctionnement de la formation plénière, instance principalement



saisie, pour avis, dès lors qu'une collectivité n'entend pas reconnaître un accident de service, un accident de trajet ou une maladie professionnelle.

La formation plénière est ainsi composée des membres de la formation restreinte (*à savoir trois médecins titulaires et trois médecins suppléants choisis parmi une liste de médecins agréés et désignés par le préfet*) mais également de deux représentants de l'administration et deux représentants du personnel. Chaque représentant titulaire de l'administration ou du personnel dispose de deux suppléants. La présidence du conseil médical n'est plus assurée par un élu mais par un médecin désigné par le préfet parmi les médecins titulaires.

Les membres, titulaires et suppléants, représentants l'administration et appelés à siéger au sein de la formation plénière du conseil médical sont désignés, pour les collectivités et établissements affiliés au centre de gestion, parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités adhérentes au centre de gestion.

Cette désignation a lieu par un vote par du Conseil d'Administration du centre de gestion

Le mandat de certains élus siégeant au sein du conseil médical ayant pris fin à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux, il incombe aux membres du Conseil d'Administration de désigner les nouveaux représentants, titulaires et suppléants, de l'administration au sein de la formation plénière du conseil médical, par un vote.

Les modalités de vote n'étant pas déterminées par le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022, le Conseil d'administration peut procéder à un scrutin secret ou à un scrutin à mains levées.

Il est proposé au Conseil d'Administration de retenir un scrutin à mains levées.

Le Conseil d'Administration avait précédemment désigné en qualité de représentants titulaires et suppléants à la formation plénière pour les collectivités affiliées, les élus suivants :

Titulaires	1 ^{er} suppléant	2 nd suppléant
Jean Chomant	Françoise Underwood	Patrick Callais
Claude Leumaire	Pierre Peltier	Jean-Luc Fort

Election aux fonctions de membres titulaires de la formation plénière du Conseil médical

Le Président procède à un appel de candidatures et rappelle qu'il sera procédé à un scrutin distinct pour chacun des postes à pourvoir. Il signale qu'il a reçu avant la séance les candidatures suivantes :

Candidats Titulaires	Candidats 1 ^{er} suppléant	Candidats 2 nd suppléant
Marie-Françoise LOISON	Éric HERBET	Anne-Emilie RAVACHE
Claude LEUMAIRE	Jean-Marie ROYER	Jean-Luc FORT

Le Président demande si d'autres élu(e)s se portent candidat(e)s ?



1er poste à pourvoir :

Est candidat(e) : Marie-Françoise LOISON

Après vote à mains levées, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

Votants : 18

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

2ème poste à pourvoir :

Est candidat(e) : Claude LEUMAIRE

Après vote à mains levées, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

Votants : 18

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Election aux fonctions de premier suppléant de la formation plénière du Conseil médical

Le Président procède à un appel de candidatures et rappelle qu'il sera procédé à un scrutin distinct pour chacun des deux postes à pourvoir.

1er poste à pourvoir :

Est candidat(e) : Éric HERBET

Après vote à mains levées, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

Votants : 18

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

2ème poste à pourvoir :

Est candidat(e) : Jean-Marie ROYER

Après vote à mains levées, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

Votants : 18

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Election aux fonctions de deuxième suppléant de la formation plénière du Conseil médical

Le Président procède à un appel de candidatures et rappelle qu'il sera procédé à un scrutin distinct pour chacun des deux postes à pourvoir.

1er poste à pourvoir :

Est candidat(e) : Anne-Emilie RAVACHE

Après vote à mains levées, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :



Votants : 18
 Suffrages exprimés : 18
 Pour : 18

2ème poste à pourvoir :
 Est candidat(e) : Jean-Luc FORT
 Après vote à mains levées, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :
 Votants : 18
 Suffrages exprimés : 18
 Pour : 18

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Procède à un scrutin à mains levées pour la désignation des représentants des communes et établissements publics affiliés au CDG au sein du Conseil Médical dans sa formation plénière,
- Désigne, en qualité de représentants titulaires et suppléants de l'administration au Conseil médical dans sa formation plénière pour les collectivités affiliées, les élus suivants :

Titulaires	1 ^{er} suppléant	2 nd suppléant
Marie-Françoise LOISON	Éric HERBET	Anne-Emilie RAVACHE
Claude LEUMAIRE	Jean-Marie ROYER	Jean-Luc FORT

Le Secrétaire,
 Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
 Le Président,
 Christophe BOUILLON